



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Dominique PIERREL
Martine SIMON
Véronique ZAERCHER-KECK
Pierre-Alain CHIFFRE
Inspecteurs d'académie
Inspecteurs Pédagogiques Régionaux de Lettres

à

Mesdames et messieurs les professeurs de Lettres
S/C de Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Nancy, le 02 septembre 2009

Dossier suivi par

Dominique PIERREL

Téléphone

03 83 86 25 52

Martine SIMON

Téléphone

03 83 86 27 02

Véronique ZAERCHER-
KECK

Téléphone

03 83 86 25 51

Pierre-Alain CHIFFRE

Téléphone

03 83 86 27 03

Fax

03 83 86 25 66

Mél.

ce.ipr

@ac-nancy-metz.fr

6 bis rue du Manège

CO 13

54035 NANCY

Cedex

Objet : Lettre de rentrée 2009-2010

Référence IA-IPR/DP/FD/Lettre de rentrée 2009-2010/09-10

Chers collègues,

Nous souhaitons une bonne rentrée à tous et la bienvenue aux collègues qui rejoignent l'Académie.

En ce début d'année, nous voudrions vous apporter quelques informations concernant nos disciplines : français et langues anciennes.

Au collège, le nouveau programme de français prend effet à partir de septembre 2009 pour la classe de sixième uniquement. Il sera mis en application à compter de la rentrée de l'année 2010-2011 en classe de cinquième, de la rentrée de l'année 2011-2012 en classe de quatrième, et de la rentrée de l'année 2012-2013 en classe de troisième.

Le programme de langues et cultures de l'Antiquité (latin et grec ancien) vient de paraître au BO (n° 31 du 27 août 2009) mais n'entrera en application en classe de cinquième pour le latin qu'à la rentrée de l'année scolaire 2010-2011.

Cette rentrée voit aussi l'introduction de l'enseignement de l'histoire des arts : vous trouverez des suggestions dans les programmes de français ; en sixième, l'enseignement, articulé au nouveau programme, est organisé à partir de la thématique « art, mythes et religions », en lien avec les textes fondateurs. Pour préparer la mise en œuvre du nouveau DNB prévu pour la session 2011, une expérimentation de l'oral d'histoire des arts en classe de troisième est conduite dans tous les collèges. L'Inspection Pédagogique Régionale vous accompagnera dans cette expérimentation.

Au lycée, le programme de littérature de la classe de terminale littéraire est renouvelé pour moitié : demeurent « Les Liaisons dangereuses » de Laclos et le film de Frears ainsi que les « Pensées » de Pascal (liasse II à VIII, fragments 11 à 129), entrent « L'Odyssée » d'Homère (chants V à XIII) dans la traduction de Philippe Jaccottet et « Fin de partie » de Beckett. Pour chacune de ces nouvelles œuvres, un stage est proposé au PAF.

Le nouveau programme de langues et cultures de l'Antiquité (latin et grec ancien, BO n° 32 du 13 septembre 2007) entre en vigueur en classe de terminale à compter de cette rentrée. Les épreuves du baccalauréat sont modifiées : l'épreuve écrite, trois questions et une version, porte uniquement sur l'œuvre inscrite au programme. Pour l'épreuve orale, la liste (200 vers ou lignes) doit être organisée selon les entrées inscrites au programme. A compter de cette rentrée et pour deux ans, les œuvres obligatoires sont : en latin, « L'art d'aimer » d'Ovide, en grec ancien, « Œdipe Roi » de Sophocle.

En terminale littéraire, le programme de l'enseignement de spécialité théâtre en vue de l'épreuve obligatoire est renouvelé pour un tiers : demeurent « L'illusion comique » de Corneille , « Nous les héros » et « Juste la fin du monde » de Jean Luc Lagarce , entre dans le programme « Agamemnon » d'Eschyle.

En STS, le programme de culture et expression est renouvelé pour moitié : demeure le thème du détour, entre celui de génération(s) : vous pouvez consulter le BO n° 16 du 16 avril pour les problématiques, la bibliographie et les ressources documentaires.

Vous trouverez dans le PAF de nombreuses propositions de formations. Si vous enseignez au collège, vous pouvez notamment approfondir la formation qui vous a été dispensée par les Inspecteurs Pédagogiques Régionaux sur les nouveaux programmes de français. En lycée, l'offre de formation est organisée autour des grandes questions qui traversent l'enseignement des lettres. Comme dans les années antérieures, trois stages sont spécifiquement destinés aux professeurs qui découvrent le collège, le lycée ou les STS. Pour ces trois stages qui se dérouleront dans les semaines à venir, il revient aux chefs d'établissement d'inscrire les professeurs concernés.

Ajoutons qu'au lycée, la réflexion sur l'organisation des enseignements se poursuit à partir des divers rapports, contributions et bilans des consultations. L'enseignement du français et l'EAF ne connaissent donc pas de changement. Vous trouverez d'ailleurs sur le site académique des lettres (<http://www.ac-nancy-metz.fr/enseign/lettres>) des informations précises sur la préparation et la rédaction du descriptif pour l'épreuve orale de l'EAF.

Quant aux dispositifs « Collégiens au cinéma » et « Lycéens au cinéma », ils se poursuivent selon les mêmes modalités que les années précédentes.

Pour terminer quelques informations complémentaires : nous vous rappelons tout d'abord que nous sommes quatre inspecteurs de Lettres en fonction dans l'Académie : Dominique Pierrel, Martine Simon, Véronique Zaercher-Keck, Pierre-Alain Chiffre.

Nous vous conseillons également de tenir à jour votre CV sur iprof et de consulter régulièrement votre courrier sur la messagerie académique : ce sont pour nous des outils de communication précieux qui nous permettent de mieux vous connaître et de vous transmettre rapidement des informations.

Nous tenons enfin à remercier tous ceux qui acceptent la charge de conseiller pédagogique ou de tuteur. Ceux qui souhaitent faire acte de candidature sont invités à nous écrire.

Recevez, chers collègues, nos vœux de fructueuse année scolaire.

Les IA-IPR de Lettres